**Extrait du CM du 31 mars 2022 de la commune de Tordères**

**- Projet d’une centrale photovoltaïque et d’une unité de production d’hydrogène à Passa :** La société porteuse du projet d’implantation d’éoliennes industrielles à Passa (projet attaqué par notre commune et dix autres communes des Aspres) souhaite mettre en place un pôle de production d’électricité dans le même secteur que celui prévu pour les éoliennes. Ainsi prévoit-t-elle d’implanter **12 hectares de panneaux photovoltaïques plein champ sous les éoliennes**, doublés d’une structure abritant un électrolyseur afin de produire de l’hydrogène.

Ce type de panachage combinant plusieurs énergies est de plus en plus déployé en France. En effet, comme l’éolien et le solaire sont des sources d’énergie intermittentes difficiles à stocker, il faut trouver des solutions pour les transformer en énergie stockable, ce qui est le cas de l’hydrogène. Ce type de transformation, appelée **« power to gas », réclame beaucoup d’eau et d’énergie (il faut faire chauffer l’eau à très haute température pour que la catalyse ait lieu), ce qui induit que cet hydrogène est quatre fois plus cher que celui produit à partir de ressource fossile (le kilo d’hydrogène dit « vert » oscille entre 4 et 8€ contre 2€ pour l’hydrogène « gris »).**

Par-delà le fait qu’il avalise la mise en place d’éoliennes industrielles, ce projet soulève de nombreuses questions : **d’où proviendra l’eau utilisée alors que le projet se situe dans un secteur aride et rencontrant des épisodes de sécheresse de plus en plus aigus** ? Comment procédera l’entreprise pour récupérer l’hydrogène ? Est-ce que cela se fera par camion-citerne ? Par pipe-line ? Une aussi belle zone naturelle, jusqu’ici préservée et épargnée de toute atteinte, doit-elle s’industrialiser ? A qui profitera le projet hormis à une grosse société et à ses actionnaires ?

Les élus de la Communauté de Communes des Aspres devaient se prononcer sur ce projet lors du dernier conseil communautaire (24 février 2022) mais, en l’absence du maire de Passa, le vote a été ajourné. Comme ce point reviendra nécessairement à l’ordre du jour d’un prochain conseil communautaire, le conseil municipal de Tordères demande d’ores et déjà à Mme le Maire de se prononcer contre.

Lors du conseil communautaire du 31 mars, les élus devront formuler un avis au sujet **d’un autre projet de centrale photovoltaïque dans la commune voisine de Vivès.** En apparence, ce projet de moins de 3 hectares, actuellement en friches (il s’agit d’un ancien terrain de moto-cross), situé hors périmètre de l’intercommunalité des Aspres, semble anodin et sans conséquences sur notre propre communauté de communes, mais il soulève des questions parce qu’il est porté par la même société que le projet de Passa et qu’il se situe assez près de cette zone (à moins d'un kilomètre de la première éolienne prévue).

  Compte tenu de la modeste taille du projet, on peut s’étonner qu’il intéresse la société en question sans qu’il soit lié au projet (précédemment mentionné) de Passa avec lequel, s’il formait à terme une seule entité, pourrait constituer une centrale beaucoup plus vaste. Cette inquiétude a été évoquée lors de la réunion du bureau des maires du 24 mars mais le maire de Passa a précisé que cette finalité n’avait jamais été suggérée par la société en sa présence et qu’en soulever l’éventualité tenait du « complotisme ».

Le conseil municipal de Tordères suggère à Mme le maire de s’abstenir lors du vote concernant le projet de centrale photovoltaïque de Vivès soumis à l’avis de la Communauté de Communes des Aspres.

**- Echec du projet d’implantation d’éoliennes industrielles à Brouilla :**La commune de Brouilla a lancé une procédure de révision simplifiée, engagée avant transfert de compétence à la Communauté de Communes. Lors du dernier conseil communautaire, les élus avaient à se prononcer sur la poursuite de la procédure à travers la mise en place des modalités de concertation (une délibération nécessaire pour pouvoir lancer l’enquête publique). Plusieurs élus de communes voisines ont expliqué que cette modification concernait en fait la possibilité de développer un projet d’implantation d’un parc d’éoliennes industrielles. Accepter de poursuivre la procédure revenait donc à cautionner le projet industriel porté par Brouilla, aussi 19 élus communautaires ont-ils voté contre la poursuite de la procédure (tandis qu’un s’abstenait et que 15 votaient pour). Par voie de presse (L’Indépendant du 21 mars 2022), le maire de Brouilla a fait savoir que sa municipalité renonçait au projet. Le conseil municipal de Tordères salue cette sage décision.